



EXPRESSION de la Commission Exécutive – CSAL du 26/09/2023

Les organisations syndicales, à travers leurs représentants, sont donc convoquées ce jour pour un quatrième CSAL au titre de l'année 2023.

Et force est de constater que l'ordre du jour n'aborde **toujours** pas le sujet du **règlement intérieur (RI)** de cette instance. Cette question d'absence de RI avait déjà été abordée en début d'année 2023, et nous avons patienté depuis lors, dans l'attente de son approbation par les instances nationales pour en discuter localement.

Le GT « Installation des CSA » du 2 février 2023 prévoyait pourtant que : « après son adoption (...), le RI est transmis aux directions pour adoption par chaque CSA directionnel ou local après recueil des propositions de la [Formation spécialisée] ».

Or nous savons, que l'adoption de ce RI **est déjà programmée localement** dans d'autres départements et plus particulièrement ceux de la Région Bourgogne.

Dans ces départements, les organisations syndicales titulaires disposent d'ores et déjà, non seulement **d'une date prévisionnelle de son examen**, mais également :

- d'un calendrier prévisionnel des réunions des CSAL et FS programmées jusqu'au terme du **1er semestre 2024**,
- des **dates de repli** de ces instances,
- d'un **ordre du jour prévisionnel de ces instances futures**.

Dans ces conditions, nous vous informons que nous ne siégerons pas à ce CSAL.

D'autre part, concernant cet ordre du jour, nous constatons qu'il est assez mince.

A ce sujet, seule la fiche 4-2 a retenu notre attention. Elle énonce la mise en place d'applications destinées au « suivi des candidatures ainsi que [à] la décentralisation de la rédaction des contrats » des contractuel.le.s.

Dans cette note, la Direction Générale se félicite du **développement du recrutement de contractuel.le.s** sur les postes vacants.

Or la **CGT FINANCES PUBLIQUES 71**, **persiste à dénoncer ce mode de recrutement** qui n'est satisfaisant ni pour les personnels recrutés, ni pour les agent.e.s titulaires déjà en poste. Il induit des distorsions de rémunérations entre agent.e.s réalisant les mêmes missions, les mêmes tâches au sein d'un même service, et crée de graves inégalités dans les règles d'affectation et/ou de mutation tant nationale que locale – volontaire ou subie.

Les différences de statut rendent difficile la cohérence du collectif de travail qui est déjà en souffrance dans bien des services.

C'est pour cette raison que la **CGT FINANCES PUBLIQUES 71**, reste attachée au principe du concours, garant de l'égalité des chances dans l'accès aux emplois dans la fonction publique et permettant à tous les

fonctionnaires d'être sous un statut donnant les mêmes droits et imposant les mêmes devoirs.

Par ailleurs, nous aurions souhaité que l'ordre du jour aborde – enfin – **la question de l'accueil des usagers** à la DGFIP et que soit déclinée localement la note du 16 mai 2023.

Cette note prévoit effectivement de profonds changements dans l'organisation de cette mission et sera lourde de conséquences pour les agent.e.s qui en ont la charge.

Ne nous voilons pas la face : **les espaces « France services » ont fait la démonstration, à l'occasion de la campagne GMBI 2023, des limites de leurs compétences et de leur capacité d'accueil, invalidant ainsi les propos dithyrambiques tenus sur l'amélioration du service public de proximité.**

Pour pallier ce déficit, et compte tenu du fait que la demande d'information « impôts » est encore très forte dans la population, il sera désormais demandé aux agent.e.s de devenir progressivement des agent.e.s « France Services ».

Nous ne pouvons faire l'impasse sur ce sujet et nous ne nous contenterons pas de nous prononcer en instance sans en avoir débattu préalablement.

Dès lors que l'ordre du jour est, de notre point de vue, incomplet, devrions-nous donc aborder tous les autres sujets qui nous tiennent à cœur à l'occasion des « questions diverses » et, seulement alors, après épuisement de l'ordre du jour ? Nous privons-nous d'une possibilité de « dialogue » avec notre Direction ?

Cette pratique ne peut être satisfaisante.

Dans bien des situations - déjà vécues antérieurement - nous sommes renvoyés à des notes de la DG en cours d'examen, donc à un futur probable et plus ou moins lointain.

Plus généralement et comme toujours, la CGT FINANCES PUBLIQUES 71 reste attentive aux conditions de travail des agent.e.s.

Et en ce mois de septembre 2023, nous sommes particulièrement vigilants aux conditions de travail des agent.e.s dans les services réorganisés (SAPF, SDIF, SGC de Mâcon, SPF-E).

Au cas particulier concernant le SDIF, nous notons que la zone d'accueil des contribuables est loin d'être satisfaisante même si elle a déjà fait l'objet d'ajustements.

Par ailleurs, peu de réponses ont été données aux agent.e.s quant au fonctionnement du service, et le poids de la réception pèse lourdement sur le site de Mâcon.

Pourtant, dès la mi-septembre, le «Pôle – Missions Foncières » demandait à faire un point sur l'état d'avancement de la saisie des déclarations « modèle H » du périmètre d'Autun, alors que l'on sait que ce site avait accumulé un retard conséquent, et que quelque 4 000 déclarations – tous sites confondus -étaient en attente.

L'application e-contact recense près de 3 500 messages non répondus, et il n'y a plus de vacataire pour les traiter.

Il est peu probable que ces retards vont se résorber dans les délais souhaités, si une trop forte pression sur les agent.e.s entraîne du découragement plus que de la motivation.

Il ne faudrait pas avoir à faire face à des arrêts de travail, ou à des fiches de signalement d'agent.e.s en souffrance pour avoir été déjà très fortement sollicité.e.s depuis plusieurs mois.

Enfin, la **fermeture imprévue**, au cours de cet été, du **RESCAM** de la Cité Administrative de Mâcon a privé les agent.e.s de la DDFiP de restauration collective pendant presque 2 mois.

A ce jour, malheureusement, aucune solution n'a été proposée, malgré l'interpellation de certains agent.e.s sur ce sujet auprès de la DDFiP 71.

Dans le contexte inflationniste que connaissent les agent.e.s, la **CGT FINANCES PUBLIQUES 71** demande en conséquence qu'une compensation financière soit opérée.

À Mâcon, le 26 septembre 2023